
Canadian
Meat Goat



A S S O C I A T I O N

canadienne de la
chèvre de boucherie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

Rapport annuel

Le 25 février, par webinaire



1. Appel à l'ordre

2. Présentation du conseil d'administration et équipe

3. Approbation de l'ordre du jour

4. Examen du procès-verbal de l'AGA 2020

5. Rapports des comités:

⇒ Trésorière

⇒ Adoption du rapport de la trésorière

⇒ Présentation du budget 2021

⇒ Nomination de l'auditeur

⇒ Comité production

⇒ Comité expo

⇒ Comité jeunesse

⇒ Rapport de la directrice générale

⇒ Rapport de la FCNC

⇒ Comité de la Constitution : vote sur les amendements proposés

6. Revue du Plan stratégique 2020-2024

7. Présentation des membres du conseil d'administration 2021

8. Items de l'assemblée

9. Ajournement

Contenu

Mot de la Présidente	3
À propos de l'ACCB	4
Procès verbal AGA 2018	6
Assemblée Générale de l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie: rapports	9

Message de la présidente

Bonsoir à tous et à toutes!

Je vous souhaite la bienvenue à notre AGA! Il est difficile de croire que cela fait presque un an depuis notre AGA à Ottawa. Cela a été une année tellement folle pour beaucoup, et j'espère que vous êtes tous restés en bonne santé et que vous avez pu avoir une vie quotidienne un peu normale en cette période insensée que nous traversons. Le conseil d'administration et la directrice générale ont travaillé dur cette année sur la façon dont nous déploierons notre nouveau plan stratégique, recruterons de nouveaux juges pour nos expos et comment nous pourrons nous engager davantage avec nos membres. J'espère que ce soir vous apprendrez de nouvelles choses, que vous pourrez contribuer à la rencontre et que vous pourrez entrer en contact entre éleveurs.

Notre plan stratégique couvre beaucoup d'objectifs différents, de l'utilisation de la technologie à la promotion de la consommation de viande de chèvre. Notre site Web devait être déployé très bientôt, mais à cause de l'épidémie de COVID-19, il a été retardé puisque BASE132 a été fermée en raison du confinement au Québec. J'attends avec impatience le moment où il sera terminé et où nous pourrons tous y accéder! Avez-vous remarqué qu'il y a maintenant plus de publications Facebook provenant des membres du conseil d'administration à propos d'événements relatifs à l'industrie? Cela fait partie de nos objectifs d'atteindre davantage nos membres en utilisant la technologie. Beaucoup d'entre nous transportent nos téléphones avec nous et ont Facebook. 2020 n'a malheureusement pas permis l'organisation d'expos à cause de la COVID-19, mais cela ne nous a pas empêché de préparer les expos 2021 et 2022! Nos juges sont merveilleux, mais nous en avons certainement besoin de plus pour aider à maintenir nos expos plus anciennes et pour en organiser de nouvelles. Becky, notre vice-présidente, a travaillé d'arrache-pied pour y parvenir avec l'aide des juges actuels de la SCC. Nous cherchons également à obtenir plus de classificateurs, la classification est un outil précieux pour tant de producteurs. Il vous montre en temps réel les forces et les faiblesses individuelles de vos animaux. Le CA souhaite également promouvoir non seulement la consommation de viande de chèvre, mais également les ventes. Nous avons commencé à partager des recettes dans le Journal et souhaitons modifier les formulaires d'adhésion afin de sa qui vend de la viande de chèvre et d'être en mesure de diriger les consommateurs directement vers ces éleveurs.

2020 a été une année difficile pour tout le monde. Cela nous a coupé de la famille et des amis et de faire les activités que nous aimons. Nous avons malheureusement dû annuler à nouveau la classification, et toutes les expos étaient interdites. J'espère qu'il sera possible de revoir ces activités cette année. Il est si important de soutenir nos programmes, mais aussi nos expos locales lorsque nous pourrons y assister à nouveau non seulement en tant qu'exposant mais aussi en tant que spectateur.

Je suis heureuse de dire qu'en dépit de toutes les choses négatives que 2020 nous a réservées, nous avons constaté une augmentation non seulement des enregistrements d'animaux, à la fois Boer et Kiko, mais nous avons également vu davantage d'éleveurs rejoindre l'ACCB. C'est une chose tellement positive à voir.

J'espère que 2021 pourra nous ramener à la normalité et que nous continuerons à cultiver davantage d'amitiés et de relations d'affaires les uns avec les autres.

En terminant, je voudrais remercier notre DG Catherine, sans son dévouement, les choses seraient beaucoup plus turbulentes. Je tiens également à remercier chacun de nos membres du CA. Vous apportez chacun quelque chose de précieux à la table et c'est très apprécié! Chaque membre du conseil est un bénévole et son dévouement et son travail acharné sont maintes fois démontrés.

Restez en sécurité et en bonne santé!



Sarah James

À propos de l'ACCB

En 1992, un groupe d'entrepreneurs canadiens dynamiques ont joué un rôle déterminant dans l'importation d'embryons de chèvres Boer en provenance de la Nouvelle-Zélande et de la France, puis directement de l'Afrique du Sud. Le 27 septembre 1993, l'Association canadienne de la chèvre Boer voyait le jour, au terme d'un processus ad hoc auquel ont participé sept membres fondateurs. Le 10 octobre 1995, le Ministère de l'agriculture du Canada incorporait officiellement l'Association en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux. Puis, le 3 janvier 1996, le règlement relatif à l'Association était approuvé, conférant à celle-ci le pouvoir exclusif d'enregistrer les chèvres Boer et croisées Boer au Canada. L'Association nouvellement incorporée, qui avait commencé à exercer ses activités d'enregistrement sous l'égide de la Société canadienne d'enregistrement des animaux, s'est ensuite tournée vers la « Canadian Beef Improvement Inc. », puis a éventuellement entrepris des activités d'enregistrement autonomes dans ses propres bureaux à Glenwood en Alberta (Canada).

Du moment qu'elle fut incorporée, l'Association a toujours exigé que soit prélevé un échantillon d'ADN pour tous les enregistrements d'individus de race. L'objectif de cette mesure était de constituer une banque d'ADN nécessaire à la réalisation d'essais aléatoires de vérification d'ascendance. À l'heure actuelle, les essais aléatoires sont réalisés sur 1 % des enregistrements d'individus de race. L'Association canadienne de la chèvre Boer est la seule association de ce genre au monde qui se soit dotée d'un tel programme, lequel a pour but d'assurer l'intégrité de la généalogie des chèvres Boer canadiennes.

La première mise en vente de chèvres Boer commanditée par l'Association a eu lieu en novembre 1998 dans le cadre de la foire agricole « Boer Goat Show » de Regina, en Saskatchewan. C'est en juillet 1999, à Yorkton, en Saskatchewan qu'a eu lieu la toute première foire agricole commanditée par l'Association dans le cadre de laquelle les juges étaient tous sanctionnés par l'Association. L'Association a mis sur pied un programme de formation destiné aux juges canadiens partout au pays.

En 2001, l'Association a déménagé ses bureaux dans l'est de l'Ontario et a commencé à fournir ses services dans les deux langues afin de répondre aux besoins des éleveurs francophones. Depuis ce temps, l'Association travaille très fort pour assurer la disponibilité d'une version française pour l'ensemble de ses publications (y compris sa publication trimestrielle, le Journal de la chèvre de boucherie) et de son site Web.

En 2004, les membres de l'Association ont voté une résolution visant à changer le nom de l'Association canadienne de la chèvre Boer qui est ainsi devenue l'Association canadienne de la chèvre de boucherie (ACCB). En outre, cette résolution visait à élargir le mandat de l'ACCB de manière à inclure toute l'industrie canadienne de la chèvre de boucherie. Depuis ce temps, l'ACCB met au point des programmes de formation et des outils de commercialisation à la fois pour les éleveurs de chèvres de boucherie et les éleveurs de reproducteurs de race.

Les autres activités de l'ACCB incluent : un programme jeunesse, une station de testage des boucs reproducteurs, de même qu'une représentation lors d'événements agricoles dans tout le pays. L'assemblée générale de l'Association a lieu en début d'année; les emplacements alternent entre l'ouest et l'est du Canada.

En 2009, le bureau de l'Association a été relocalisé en Saskatchewan, et la Société canadienne d'enregistrement des animaux d'Ottawa a été embauchée pour traiter les inscriptions et les adhésions.

En février 2016, l'ACCB s'est jointe à Livestock Alliance et le bureau a été déménagé à Guelph, en Ontario. Veal Farmers of Ontario, Ontario Goat et la Société canadienne des chèvres étaient les autres partenaires de l'Alliance.

À la fin de 2017, l'ACCB et l'Alliance ont décidé de se séparer d'un commun accord. Le bureau a été déménagé au Québec.

L'Association est extrêmement reconnaissante aux fondateurs de l'industrie canadienne de la chèvre Boer qui ont donné sans compter de leur temps et de leurs efforts afin d'établir des assises solides pour le développement futur de l'industrie. Encore aujourd'hui, l'Association compte sur l'engagement des bénévoles qui constituent son conseil d'administration et son comité permanent afin de gérer ses nombreux programmes.

Conseil d'administration 2021

Présidente

Sarah James

Vice Présidente

Becky Vissers

Trésorière

Anny Martin

Secrétaire

Jasmin Bautz

Autres administrateurs

Nancy Mc Neil

Rob Schill

Jade Pinel

Mission

L'Association canadienne de la chèvre de boucherie soutient le développement d'une industrie rentable pour les éleveurs de caprins reproducteurs et de boucherie en fournissant des services d'enregistrement des animaux et de formation pour ses membres, en assurant la promotion de ses membres et en établissant des partenariats pour la recherche et le développement du marché.

Vision

Une industrie canadienne de la chèvre de boucherie qui soit rentable à long terme et où les intérêts des producteurs de lait, de fibres textiles et d'animaux de boucherie sont mis en commun pour agir aux niveaux régional, provincial et fédéral dans le but d'en assurer la croissance et le développement.

Objectifs

Le principal objectif de l'Association consiste à l'établissement des caractéristiques de la race, la tenue de registres généalogiques et l'adoption d'un système crédible d'enregistrement pour les chèvres Boer et les chèvres Kiko au Canada.

Les autres objectifs poursuivis par l'Association sont:

- ◆ promouvoir l'élevage de la chèvre Boer et Kiko comme source de revenus stable à long terme dans le cadre d'une économie agricole diversifiée;
- ◆ améliorer le bagage génétique de la chèvre Boer et Kiko en identifiant les éléments de rendement supérieur;
- ◆ appuyer l'amélioration de la chèvre de boucherie de façon générale;
- ◆ stimuler la demande des consommateurs pour le chevreau (chèvre de boucherie) dans le commerce de détail.



R.L. Schill
MANUFACTURING

Balcarres, Sask
306-331-7858
www.rlschillmanufacturing.com

HOLMSIDE FARM

BOER  **✓ Breeding**
"CAN'T BEAT BOER MEAT" **✓ Show**
✓ Meat

GOATS
Registered Purebred Boers, Dapples, Paints, Reds & Blacks

Sue Noseworthy Tel.: 613-646-2472 Email: holmside_boer@hotmail.com

212 Grants Settlement Road, Foresters Falls, ON K0J1V0



4. Procès-verbal de l'AGA 2020

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 29 février, 2020

Association Canadienne de la chèvre de boucherie

Assemblée générale annuelle

29 février 2020

OTTAWA, ONTARIO

1. Appel à l'ordre.

La réunion a été appelée à l'ordre à 11:42 HE par Sarah James.

2. Présentation du Conseil et du personnel

Sarah présente chacun des membres du conseil d'administration et du personnel de l'ACCB.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucun ajout à l'ordre du jour n'a été proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR Shannon Thurston et APPUYÉ par Nancy Mc Neil que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

4. Approbation du procès-verbal de l'AGA 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Becky Vissers et APPUYÉ par Anny Martin que le procès-verbal de l'AGA 2019 soit approuvé tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

5. Rapports des comités

Sarah a indiqué que les divers rapports des comités étaient inclus dans le rapport annuel.

a. Trésorerie

Catherine a présenté le rapport de trésorerie

• *Approbation du rapport de trésorerie*

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Mc Neil et APPUYÉ par Rob Schill que le rapport du trésorier soit adopté tel que présenté.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

• *Approbation de la nomination de l'auditeur*

IL EST PROPOSÉ PAR Greta Prins et APPUYÉ par Bonnie Cameron que Raymond-Chabot-Grand-Thornton (RCGT) de La Pocatière soit nommé auditeur 2020 de la CMGA.

Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

b. Comité de la production

Rob a présenté le rapport du comité de la production.

c. Comité expo

Becky a présenté le rapport du comité expo

4. Procès-verbal de l'AGA 2020, la suite...

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 29 février, 2020

Becky a annoncé les champions canadiens des expositions de l'ACCB de 2019 comme suit:

Bouc pursang: Show Me Boers Red Tail Arising - propriété de Chèvrerie Du Biquet
Chèvre pursang: Du Biquet Célébrité – propriété de Chèvrerie Du Biquet
Chèvre croisée: Flathill Fiona – propriété de Candice Sauder
Chèvre commerciale: Country Strong Coronation – propriété de Country Strong Boer Goats

d. Comité jeunesse

Sarah a présenté le rapport du comité jeunesse.

Sarah a annoncé les gagnants de la chasse aux points des jeunes éleveurs:

Mention honorable: Léa Bernier
Deuxième place: Lucas Cairncross
Gagnante: Sarah Kay

La chasse aux points se poursuivra en 2020. Les participants ont été encouragés à faire participer les jeunes à la présentation des chèvres.

e. Comité de la promotion

Anny a présenté le rapport du comité de la promotion.

f. Rapport de la Directrice générale

Catherine a présenté le rapport de la Directrice générale.

g. Comité de la constitution

Sarah a présenté le rapport du comité de la constitution

Puisqu'il y avait un amendement à la Constitution sur lequel voter, Sarah a expliqué que pour que la motion soit débattue et votée, un président et des scrutateurs devront être nommés.

IL EST PROPOSÉ PAR Jasmin Bautz et APPUYÉ par Becky Vissers que Catherine Michaud soit nommée présidente du processus de vote et qu'Ann Brunet-Burgess et Jillian Craig soient nommées scrutatrices. Le vote est ADOPTÉ à la majorité.

Sarah s'est ensuite tournée vers Catherine qui a expliqué la procédure de vote. Catherine a ensuite réitéré la motion et ouvert le débat.

Après de nombreuses discussions sur la proposition d'amendement, Catherine a rétabli la motion et a appelé au vote.

EN FAVEUR: 9

CONTRE: 19

Pour un TOTAL de 28 votes.

4. Procès-verbal de l'AGA 2020, la suite...

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le 29 février, 2020

Pour l'adoption d'un amendement modifiant la Constitution de l'ACCB, une majorité des 2/3 des voix des membres votants présents à l'assemblée était nécessaire, donc au moins 19 votes étaient nécessaires, mais il n'y avait que 9 en faveur.

L'amendement est donc REJETÉ.

- Remarque: il était censé avoir un vote sur un amendement aux standards de race Boer, mais il a été reporté à la prochaine AGA en raison du retard pris dans le calendrier.

6. Conseil d'administration 2020

Sarah a présenté le conseil d'administration 2020: Rob Schill, Becky Vissers, Jasmin Bautz, Anny Martin, Myriam Landry et la nouvelle élue Jade Pinel du Québec.

Sarah a également remercié Marshall James qui a terminé le dernier mandat d'un mandat de 3 ans et dont le mandat était terminé.

7. De l'assemblée

Points apportés par les membres de l'assemblée :

- Certains membres étaient favorables à la possibilité de travailler en collaboration avec la SCC ou d'autres organisations caprines / d'élevage pour voir si les défis et les besoins communs pourraient être abordés et résolus ensemble. Catherine a répondu que cela faisait partie du nouveau plan stratégique et que l'ACCB était ouverte à la collaboration avec d'autres organisations.

8. Ajournement

IL EST PROPOSÉ PAR Becky Vissers que la réunion soit ajournée à 13 h 15 HNE.



5.1 Rapport de trésorerie

Vous trouverez dans un document séparé qui vous a été envoyé avec ce rapport annuel les états financiers 2020 vérifiés pour examen par les membres.

Remarques concernant les revenus et les dépenses en 2020 :

Revenus

- Nous avons presque atteint notre objectif en matière de publicité, manqué de seulement 20 \$.
- Les revenus de l'AGA sont inférieurs à ce que nous attendions. Nous espérions une plus grande participation, donc cela a eu un impact sur nos revenus provenant des inscriptions et de l'encan silencieux.
- Le programme de classification n'a pas eu lieu en 2020, nous n'avons donc pas eu les revenus prévus. De l'autre côté, nous n'avons pas eu non plus les dépenses prévues.
- Nous avons dépassé nos revenus budgétés pour les adhésions. Le nombre de membres est passé de 137 en 2019 à 162 en 2020.
- Les expos n'ont pas eu lieu en 2020, nous n'avons donc pas eu les revenus escomptés.
- Nous avons dépassé nos revenus budgétés pour les enregistrements. Les enregistrements de Kiko sont passés de 32 en 2019 à 92 chèvres enregistrées en 2020, principalement de race pure. Nous avons également eu une légère augmentation des enregistrements de chèvres Boer.
- Nous n'avons pas eu de ventes de calendriers, donc nos revenus tirés des ventes ont diminué d'environ 1 150 \$. Les abonnements au Journal sont également inclus dans les ventes.
- Dans l'ensemble, nous dépassons un peu le budget de nos revenus totaux pour l'année même si certains montants de revenus attendus n'étaient pas là. Cela est dû à une augmentation inattendue des revenus provenant des adhésions et des enregistrements.

Dépenses

- Promotion : aucun calendrier n'a été réalisé en 2020 donc nous n'avons pas eu cette dépense.
- Les dépenses de l'AGA ont été supérieures à ce qui avait été budgété, principalement en raison de frais de déplacement plus élevés.
- Nos téléconférences ont nécessité un peu plus de budget, car nous avons eu 2 réunions avec la SCC.
- Rubans d'expo : Il n'y a eu que les rosettes des champions canadiens qui ont été commandées, car les expos ont été annulées en 2020.
- Pas de classification cette année, donc pas de dépense à ce niveau là.
- Salaire DG : moins d'heures effectuées en raison de la COVID où je devais m'occuper des enfants à la maison plus le congé de maternité.
- Journal: conforme à l'objectif du budget.
- Dépenses liées à la cotisation : dépassement du budget principalement en raison des frais chargés par la SCEA. Les coûts sont passés de 6,40\$ à 7,50\$ en 2020 et notre budget est basé sur les frais de 2019. Nous avons également eu pour 490,64\$ d'unités de plus traitées en 2020 par rapport à 2019.
- Frais de poste : pas de frais d'envoi pour les calendriers cette année, seulement les frais courants.
- Site Web: projet retardé en raison de la COVID. On travaille présentement sur la structure du site Web. La première facture sera payée en 2021.
- Frais d'enregistrement : forte augmentation de l'enregistrement des chèvres Kiko. Un total de 74 tests en 2020 contre 17 en 2019. Certaines de ces dépenses sont couvertes par les revenus d'enregistrement. L'ACCB paie les coûts liés aux tests ADN aléatoires comme stipulé dans les statuts.
- Projet jeunesse : aucune demande de financement en 2020 et les coûts des récompenses sont inférieurs au budget.
- Dans l'ensemble, nous avons beaucoup moins de dépenses que ce qui était prévu au budget, principalement en raison du site web pour 10 200\$, du salaire réduit de la DG pour 6 700\$ et de la non-réalisation des calendriers pour 1 500\$, malgré une forte augmentation des redevances à la SCEA et des tests d'ADN.

Budget adopté en 2020 versus réel 2020	BUDGET 2020	RÉEL 2020
Income / Revenu		
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ -	\$ -
ADVERTISING / PUBLICITÉ	\$ 1 500,00	\$ 1 480,00
AGM Income / Revenu de l'AGA	\$ 4 250,00	\$ 2 765,00
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$ 6 830,00	\$ -
MEMBERSHIPS / COTISATIONS	\$ 11 000,00	\$ 12 043,75
OFFICE COST REIMBURSEMENT / REMBOURSEMENT FRAIS DE BUREAU	\$ -	\$ 15,75
SHOW FEES / FRAIS D'EXPOSITIONS	\$ 620,00	\$ -
PAID TO CMGA / PAYÉ À L'ACCB	\$ -	\$ -
REGISTRATIONS / ENREGISTREMENTS	\$ 35 000,00	\$ 42 527,88
SALES / VENTES	\$ 1 500,00	\$ 350,38
INTEREST / INTÉRÊTS	\$ -	\$ -
CREDITS WRITTEN OFF / CRÉDITS RADIÉS	\$ -	\$ -
Total Income / Revenu total	\$ 60 700,00	\$ 59 182,76
Expense / Dépenses		
ACCOUNTS WRITTEN OFF / COMPTES RADIÉS	\$ 585,05	\$ -
ADVERTISING AND PROMOTION / PUBLICITÉ ET PROMOTION	\$ 1 500,00	\$ -
AGM / AGA	\$ 8 000,00	\$ 8 701,35
CMGA Board Expenses / Dépenses du CA		
Telecon Expenses / Conférences téléphoniques	\$ 220,00	\$ 252,94
Travel / Déplacements	\$ -	\$ -
Total CMGA Board Expenses / Dépenses du CA	\$ 220,00	\$ 252,94
CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB		
Show Ribbons / Rubans	\$ 366,95	\$ 111,48
Judges Licensing Forums	\$ -	\$ -
Total CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	\$ 366,95	\$ 111,48
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification		
Evaluator Fees & Expenses / Frais et dépenses des évaluateurs	\$ 6 600,00	\$ -
Forms & Handbook / Formulaires et manuels	\$ 230,00	\$ -
Total CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$ 6 830,00	\$ -
GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE		
Salary / Salaire	\$ 18 345,60	\$ 11 618,88
GENERAL MANAGER - Other - DIRECTRICE GÉNÉRALE - Autre	\$ -	\$ -
Total GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	\$ 18 345,60	\$ 11 618,88

Budget adopté en 2020 versus réel 2020 (suite)	BUDGET 2020	RÉEL 2020
MEAT GOAT JOURNAL / REVUE		
Ad. sales commissions / Comissions sur les ventes de publicité	\$ -	\$ -
Coordination of content / Coordination du contenu	\$ -	\$ -
MGJ Postage / Envoi postal	\$ 400,00	\$ 496,95
MGJ Printing / Impression	\$ 800,00	\$ 732,00
MGJ Shipping/Handling / Port et manutention	\$ 900,00	\$ 870,00
Production and artwork / Production et graphisme	\$ 1 600,00	\$ 1 500,00
Reimburse MGJ advertisers	\$ -	\$ -
Total MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	\$ 3 700,00	\$ 3 598,95
MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$ 500,00	\$ -
CLRC Levies / Charges SCEA	\$ 13 000,00	\$ 20 351,33
CLRC Miscellaneous / Divers SCEA	\$ 370,00	\$ 306,99
CLRC Credit Card Admin. / Admin. de Carte de crédit SCEA	\$ 1 100,00	\$ 1 152,98
CLRC DNA Sample Storage / Stockage d'Échantillon ADN SCEA	\$ 3 500,00	\$ 3 575,00
Total MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$ 18 470,00	\$ 25 386,30
OFFICE EXPENSES / BUREAU		
Accounting and Legal / Comptabilité et frais juridiques	\$ 2 600,00	\$ 2 550,00
Office supplies and equipment / Équipement et matériel de bureau	\$ 30,00	\$ 105,62
Postage / Poste	\$ 1 000,00	\$ 224,48
Telephone - Internet / Téléphone	\$ 542,00	\$ 587,66
Website / Site Internet	\$ 10 430,00	\$ 284,60
Quickbooks	\$ 600,00	\$ 600,00
Enterprise Registrar / Registraire entreprises	\$ -	\$ -
Total OFFICE EXPENSES / BUREAU	\$ 15 202,00	\$ 4 352,36
REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS		
DNA Testing / Testage AND	\$ 700,00	\$ 2 939,56
Total REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	\$ 700,00	\$ 2 939,56
UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES		
Bank Service Charges / Charge service bancaire	\$ 500,00	\$ 384,66
Cheque order / Commande de chèques	\$ -	\$ -
Interest Charges	\$ -	\$ -
CNGF Membership / Cotisation FCNC	\$ 937,00	\$ 937,50
PayPal Fees / Frais PayPal	\$ 3,00	\$ 19,79
NFACC Code developpement committee	\$ 600,00	\$ 600,00
Total UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	\$ 2 040,00	\$ 1 941,95
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE		
Youth Project expenses / Dépenses Projet jeunesse	\$ -	\$ -
Youth Project prize / Récompense Projet jeunesse	\$ 400,00	\$ 337,22
Youth Support Fund / Fond de support à la relève	\$ 500,00	\$ -
Total YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ 900,00	\$ 337,22
NATIONAL INTEGRATED GENETIC SERVICES PROJECT	\$ -	\$ -
Total Expense / Dépenses	\$ 76 859,60	\$ 59 240,99
Net Profit (Loss/perte)	(\$ 16 159,60)	(\$ 58,23)

Budget 2021

Le budget 2021 a été discuté et approuvé par le conseil d'administration par le biais d'une résolution adoptée par courriel le 17 février 2021. Il est présenté aux pages 13 et 14.

Les facteurs qui influencent les décisions relatives au budget 2021 sont notamment les suivants :

- Récolter des fonds pour le projet jeunesse afin de pouvoir offrir à nouveau le Fonds pour la jeunesse en 2021 et 2022.
- Recruter davantage d'annonceurs pour la Revue canadienne de la chèvre de boucherie.
- Gérer l'augmentation des frais de la SCEA pour 2021 sans perdre de revenus d'enregistrements.
- Maintenir les offres de programmes et de services de l'ACCB en 2021, y compris la classification.
- Travailler à la création d'un nouveau site web avec une option de paiement en ligne et un espace pour les membres.

Il s'agit d'un budget déficitaire, mais il permet à l'organisation d'être plus visible, plus accessible à ses membres et de mieux promouvoir l'industrie de la viande caprine.

Augmentation du coût unitaire de la SCEA pour 2021

Après les augmentations annuelles régulières des coûts de la SCEA de 2018 à 2020, la SCEA a de nouveau augmenté le coût de ses services en janvier 2021 à 7,65 \$ par unité (ils étaient à 6,40 \$ par unité lorsque nous avons appliqué une nouvelle grille tarifaire en avril 2019).

Le conseil d'administration de l'ACCB a révisé la structure des frais et une augmentation est prévue pour mai 2021 simplement pour maintenir le même niveau de revenus. Vous trouverez à la page xx la comparaison entre la grille tarifaire d'avril 2019 et la grille tarifaire proposée pour 2021. L'augmentation varie entre 1,50 \$ et 4,00 \$ par article. Le conseil a également travaillé sur une nouvelle catégorie de frais pour les transferts réguliers et les transferts au sein de la famille.

Le Système de coût unitaire de la SCEA

Le système de coût unitaire selon lequel la SCEA facture les travaux effectués aux associations de races membres a été mis en place en 1987. Il a été implanté à la suite de demandes émanant des associations membres pour des redevances basées sur le coût exact de la fourniture des divers services. Un ajout au système a été effectué en 1992 avec l'introduction d'un facteur de volume.

Selon les règlements administratifs de la SCEA, l'unité de base est « l'unité d'activités nécessaires à la production d'un certificat d'enregistrement type de deux générations ne portant que l'information stipulée à l'article 29 de la Loi comme étant le minimum requis sur un certificat ». Cela signifie un certificat pour un animal identifié par des marques de tatouage, des étiquettes d'oreille officielles ou des implants électroniques.

Tous les autres services sont calculés proportionnellement à l'unité standard, sous forme de fraction ou de multiple de celle-ci. Les proratas sont déterminés en fonction du temps requis et du matériel nécessaire pour effectuer chaque type de transaction. Les valeurs unitaires sont révisées de temps à autre, à mesure que des changements interviennent dans les procédures impliquées dans le traitement des différentes transactions.

Enfin, pour offrir un rabais aux associations qui génèrent de grands volumes, pour tenir compte des gains d'efficacité générés par le traitement de volumes plus importants du même type de travail, un facteur de multiplication est également utilisé. En 2018, les activités de l'ACCB ont généré environ 2 413 unités. Pour les 500 premières unités, le facteur de volume utilisé a été de 1,2 et pour les 1 500 suivantes, le facteur a été de 1,1. À 8 000 unités, le facteur est 1,0.

Le coût unitaire est fixé chaque année par le conseil d'administration de la SCEA lors de la réunion budgétaire d'octobre de l'année précédente.



CANADIAN MEAT GOAT ASSOCIATION

Budget 2021 approuvé

	BUDGET 2021
Income / Revenu	
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ 750,00
ADVERTISING / PUBLICITÉ	\$ 1 500,00
AGM Income / Revenu de l'AGA	\$ -
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$ 7 000,00
	\$ 15 000,00
MEMBERSHIPS / COTISATIONS	
SHOW FEES / FRAIS D'EXPOSITIONS	\$ 620,00
REGISTRATIONS / ENREGISTREMENTS	\$ 42 000,00
SALES / VENTES	\$ 650,00
Total Income / Revenu total	\$ 67 520,00
Expense / Dépenses	
ADVERTISING AND PROMOTION / PUBLICITÉ ET PROMOTION	\$ -
AGM / AGA	\$ 300,00
CMGA Board Expenses / Dépenses du CA	
Telecon Expenses / Conférences téléphoniques	\$ 192,00
Travel / Déplacements	\$ -
Total CMGA Board Expenses / Dépenses du CA	\$ 192,00
CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	
Show Ribbons / Rubans	\$ 370,00
Judges Licensing Forums	\$ -
Total CMGA SHOWS / EXPOS DE L'ACCB	\$ 370,00
CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	
Evaluator Fees & Expenses / Frais et dépenses des évaluateurs	\$ 6 700,00
Forms & Handbook / Formulaires et manuels	\$ 300,00
Total CMGA Type Evaluation Program / Programme de classification	\$ 7 000,00
GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Salary / Salaire	\$ 18 346,56
GENERAL MANAGER - Other - DIRECTRICE GÉNÉRALE - Autre	\$ -
Total GENERAL MANAGER / DIRECTRICE GÉNÉRALE	\$ 18 346,56

Suite page suivante...

CANADIAN MEAT GOAT ASSOCIATION

Budget 2021 approuvé (suite)

	BUDGET 2021
MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	
MGJ Postage / Envoi postal	\$ 500,00
MGJ Printing / Impression	\$ 900,00
MGJ Shipping/Handling / Port et manutention	\$ 900,00
Production and artwork / Production et graphisme	\$ 1 600,00
Reimburse MGJ advertisers	\$ -
Total MEAT GOAT JOURNAL / REVUE	\$ 3 900,00
MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$ 316,20
CLRC Levies / Charges SCEA	\$ 18 000,00
CLRC Miscellaneous / Divers SCEA	\$ 310,00
CLRC Credit Card Admin. / Admin. de Carte de crédit SCEA	\$ 1 250,00
CLRC DNA Sample Storage / Stockage d'Échantillon ADN SCEA	\$ 3 500,00
Total MEMBERSHIP EXPENSES / DÉPENSES LIÉES À LA COTISATION	\$ 23 376,20
OFFICE EXPENSES / BUREAU	
Accounting and Legal / Comptabilité et frais juridiques	\$ 2 600,00
Office supplies and equipment / Équipement et matériel de bureau	\$ 100,00
Postage / Poste	\$ 1 000,00
Telephone - Internet / Téléphone	\$ 590,00
Website / Site Internet	\$ 10 500,00
Quickbooks	\$ 600,00
Total OFFICE EXPENSES / BUREAU	\$ 15 390,00
REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	
DNA Testing / Testage AND	\$ 2 000,00
Total REGISTRATION EXPENSES / DÉPENSES LIÉES AUX ENREGISTREMENTS	\$ 2 000,00
UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	
Bank Service Charges / Charge service bancaire	\$ 500,00
CNGF Membership / Cotisation FCNC	\$ 1 125,00
PayPal Fees / Frais PayPal	\$ 3,00
NFACC Code developpement committee	\$ -
Total UNCATEGORIZED EXPENSES / DÉPENSES DIVERSES	\$ 1 628,00
YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	
Youth Project expenses / Dépenses Projet jeunesse	\$ 500,00
Youth Project prize / Récompense Projet jeunesse	\$ -
Youth Support Fund / Fond de support à la relève	\$ 500,00
Total YOUTH PROJECT / PROJET JEUNESSE	\$ 1 000,00
NATIONAL INTEGRATED GENETIC SERVICES PROJECT	\$ 2 500,00
Total Expense / Dépenses	\$ 76 002,76
Net Profit (Los/perte)	(\$ 8 482,76)

COMPARAISON DES FRAIS 2019-2021

	2019	2021
COTISATION:		
Actif	75,00\$	Même
Associé	50,00\$	Même
Junior	20,00\$	Même
Nouvelle cotisation annuelle – comprend la cotisation annuelle et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés (Nouveau membres seulement)	100,00\$	Même
Nouvelle cotisation junior – comprend la cotisation junior et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés (Nouveaux membres seulement)	45,00\$	Même
ENREGISTREMENTS :		
Animaux provenant de l'étranger ou animaux importés, peu importe l'âge	40,00\$	Même
Animaux pursangs (Boer et Kiko)		
<i>âge de 0 – 12 mois, enregistrement soumis seul</i>	32,00\$	35,50\$
<i>âge de 0 – 12 mois, 2-19 enregistrements soumis ensembles</i>	26,50\$	28,50\$
<i>âge de 0 – 12 mois, 20 ou plus d'enregistrements soumis ensembles</i>	20,00\$	22,00\$
<i>âge de plus de 12 mois</i>	37,00\$	40,00\$
Entreposage de l'échantillon ADN pour les chèvres Boer	5,00\$	Même
Entreposage et échantillonnage de l'ADN pour les chèvres Kiko	13,50\$	Même
Animaux à pourcentage (Boer et Kiko)		
<i>âge de 0 – 12 mois, enregistrement soumis seul</i>	22,00\$	25,50\$
<i>âge de 0 – 12 mois, 2-19 enregistrements soumis ensembles</i>	16,50\$	18,50\$
<i>âge de 0 – 12 mois, 20 ou plus d'enregistrements soumis ensembles</i>	12,00\$	14,00\$
<i>âge de plus de 12 mois</i>	22,00\$	25,50\$
TRANSFERTS:		
Dans les 6 mois suivant la date de la vente et <u>au moment de l'enregistrement</u>		
<i>un animal</i>	14,50\$	17,50\$
<i>2-19 transferts soumis ensembles</i>	13,00\$	14,00\$
<i>20 – 39 transferts soumis ensembles</i>	12,50\$	13,50\$
<i>40 transferts ou plus soumis ensembles</i>	n/a	12,00\$
Dans les 6 mois suivant la date de la vente (animal déjà enregistré)		
<i>un animal</i>	22,00\$	26,00\$
<i>2-19 transferts soumis ensembles</i>	17,00\$	18,50\$
<i>20 transferts ou plus soumis ensembles</i>	16,00\$	18,00\$
<i>40 transferts ou plus soumis ensembles</i>	n/a	16,00\$
Plus de 6 mois après la date de la vente		
	50,00\$	50,00\$
Transfert dans une famille, pourvu qu'il n'y ait pas de considération financière		
<i>1 à 4 transferts soumis ensembles</i>	20,00\$	11,93\$
<i>5 transferts ou plus soumis ensembles</i>	12,50\$	7,80\$
<i>Frais de saisie (Ajouté au total)</i>	n/a	10,94\$
AUTRES:		
Duplicata de certificat (sans corrections)	16,00\$	17,50\$
Duplicata de certificat (avec corrections)	21,50\$	25,50\$
Enregistrement de lettres de tatouage (identification de troupeau)	21,00\$	25,00\$
Transfert de propriété de lettres de tatouage (identification de troupeau)	21,00\$	25,00\$
Enregistrement de nom de troupeau	21,00\$	25,00\$
Transfert de propriété de nom de troupeau	21,00\$	25,00\$
Enregistrement d'entente de location	21,00\$	25,00\$
Frais d'épreuve d'ADN (sujet à changement sans avertissement)	40,00\$	40,00\$
Honoraire de demande rejetée (s'applique aux demandes incomplètes et aux demandes soumises avec les fonds insuffisants)	13,00\$	15,00\$
SERVICE URGENT : (en plus du frais régulier de la transaction et doit être inclus avec la remise)		
Envoyer le certificat d'enregistrement au nouveau propriétaire	3,00\$	3,00\$



***SPOTTED & DAPPLED, BLACK, RED, TRADITIONAL
PUREBRED BOER GOATS***

PRODUCING COLOR WITHOUT SACRIFICING QUALITY

We are currently standing 5 colored bucks and approximately 50 does, all of which have dappled genetics. This allows us to give our clients lots of options and diversity when purchasing kids.

If you are interested in purchasing 2021 kids please contact us so that you can be put on our waiting list, we normally sell out very quickly, do not be disappointed in 2021

We can help you arrange shipping from NFLD to BC and every province in between, the demand for "Quality" colored Boers is growing faster than I could ever had anticipated.

We would like to thank all of our new and repeat customers for their belief in our breeding program.

When you get clients coming back year after year and referring others you know you must be doing something right.

COLOR + MASS = PROFIT

We can help you arrange shipping coast to coast in Canada

BONNIE, CLINT & COLE CAMERON, CARDINAL, ON

613-657-3652

CELL: 613-498-5252

cameron@jcis.ca

Also on FACEBOOK

CAMERONBOERGOATS.CA

5.2 Comité de la production

Classification

La Classification utilise un système d'évaluation linéaire pour donner un « pointage » à un animal (et ses parties respectives) en le comparant au type idéal pour la race. La classification offre aux éleveurs la possibilité de faire évaluer leurs animaux à la ferme de façon objective par un classificateur qualifié par l'ACCB.

Malheureusement, la classification n'a pas eu lieu cette année en raison de l'épidémie de COVID-19. Si vous souhaitez voir les résultats du classement des années précédentes, je vous invite à vous rendre sur notre site Internet dans la rubrique « Programmes ».

Nous avons eu des réunions avec la Société canadienne de la chèvre (CGS) pour voir comment nous pourrions travailler en collaboration à la formation de nouveaux évaluateurs pour le programme de classification. Ils ont déjà 2 évaluateurs en poste qui pourraient être intéressés à suivre le cours d'évaluateur pour les chèvres de boucherie. Cela offrira plus de flexibilité en termes de dates de classification et de fréquence des évaluations.

La CMGA doit également remplacer ses outils d'évaluation actuels qui sont désuets. Nous recherchons une application qui pourrait être téléchargée sur une tablette ou un cellulaire et où les pointages pourraient être envoyés électroniquement au bureau de l'ACCB ou à la SCEA pour être inclus avec le pedigree de l'animal. Les pointages de classification pourraient également servir au calcul d'indices dans un programme d'évaluation génétique, car la conformation a une influence significative sur les performances des animaux.

GHIP 2020

Le programme d'amélioration des troupeaux de chèvres est gratuit pour les membres et a été offert pour la première fois en 2012.

Le programme est une collaboration avec le Dr Ken Andries de l'Université d'état du Kentucky permettant aux producteurs de soumettre des données et de recevoir des données standardisées sur les performances à la ferme de leurs chèvres, chevreaux et boucs.

Nous avons eu 6 fermes participantes au GHIP en 2020. Ce sont des résultats partiels puisque 2 fermes soumettront leurs résultats plus tard, car leurs mise bas de fin 2020 seront sevrées en février 2021. Ainsi, leurs résultats ne sont pas inclus dans cette présentation de l'AGA. Les résultats complets seront affichés sur le site Web de l'ACCB dès qu'ils seront reçus par le bureau.

Les 6 troupeaux participant au GHIP en 2020 sont:

Deur Brais Farms	Fermette Harbour
Triple G Ranch	Stavelly Farms
Chèvrerie Du Biquet	Charlene Whattam

En 2021, nous chercherons à remplacer le programme GHIP par quelque chose d'autre qui sera géré par quelqu'un d'autre. Le Dr Andries a changé de fonctions et de département et il le fait vraiment parce qu'il est gentil et dévoué à la cause. Nous cherchons à développer un véritable programme d'évaluation génétique pour les chèvres de boucherie. Je sais que nous en avons parlé dans le passé, mais les circonstances nous font croire que l'opportunité est là plus que jamais, plus elle est dans notre planification stratégique!



DONNÉES GHIP 2020

Les tableaux ci-dessous contiennent des données recueillies auprès de troupeaux canadiens de 2015 à 2020. Veuillez noter que ce sont des résultats partiels.

Données sur les chevreaux

Groupes	NB NÉS	PDS NAISS.	ÂGE SEVR.	PDS SEVR.	GMQ	PDS 90 JRS	PDS AJUSTÉ
TOTAL	2725	7.82	92.44	41.71	0.46	41.46	46.66
2020	354	7.84	77.041	27.19	0.8	33.97	36.06
2019	474	7.76	89.16	43.86	0.41	44.58	51.09
2018	374	7.75	93.899	44.51	0.39	43.19	49.26
2017	270	7.69	90.83	46.16	0.44	46.94	53.84
2016	650	8.07	101.04	45.21	0.36	40.48	45.50
2015	603	7.81	102.67	43.33	0.36	39.60	44.21

Données sur les chèvres

Groupes	NB	TAILLE PORTÉE	PDS NAISS.	SEVRÉS/ CHÈVRE	PDS SEVR.	PDS 90 JRS	PDS AJUSTÉ	PDS CHÈVRE	RATIO EFFICACITÉ
TOTAL	1307	1.99	15.19	1.72	74.62	73.01	82.75	114.69	66.18
2020	167	1.95	15.01	1.31	50.87	53.85	60.05	112.76	37.03
2019	238	1.98	14.78	1.79	78.16	80.10	91.65	113.80	74.03
2018	160	2.08	16.02	1.80	77.94	75.30	85.65	115.36	65.40
2017	109	2.02	15.36	1.88	85.09	86.15	98.41	113.67	70.66
2016	280	2.00	15.44	1.81	81.34	73.61	83.17	124.72	71.91
2015	353	1.91	14.53	1.73	74.32	69.05	77.57	107.83	78.05

Données sur les boucs

Groupes	NB	NB NÉS	PDS NAISS.	NB SEVRÉS	PDS SEVR.	PDS 90 JRS	PDS AJUSTÉ
TOTAL	164	16.28	7.92	14.58	43.70	42.70	48.02
2020	16	22.53	8.13	21.54	34.24	36.1	39.12
2019	28	17.00	7.59	14.93	43.09	44.00	49.78
2018	29	12.28	7.88	10.62	47.76	45.78	51.04
2017	26	8.96	7.75	8.36	47.16	47.62	54.39
2016	33	20.75	7.99	16.69	46.18	43.14	48.80
2015	32	16.16	8.18	15.34	43.77	39.56	44.99

Intégration des services en génétique

À la fin de 2020, le Centre d'excellence en production ovine du Québec (CEPOQ) et le Centre canadien pour l'amélioration des porc (CCAP) ont lancé une initiative visant à développer la collaboration entre 8 organisations canadiennes pour l'intégration des services génétiques. Parmi ces organisations, il y a 3 associations de producteurs, l'ACCB, la Société canadienne de la chèvre (CGS) et l'Association canadienne des éleveurs de moutons (CSBA), et 4 fournisseurs de services, la SCEA, AgSights, le Center for Genetic Improvement of Livestock (CGIL), et les 2 initiateurs du projet, CEPOQ et CCAP.

L'objectif de cette initiative est de mutualiser les besoins et les offres de services dans le domaine de l'amélioration et l'évaluation génétique et de voir si nous partageons certains de ces besoins et s'ils pourraient être satisfaits par des projets communs.

Il est important, alors que nous avançons dans le développement et la croissance de l'industrie caprine canadienne, d'avoir accès à des logiciels d'enregistrement des performances, de faciliter les échanges de données entre les éleveurs et les différentes bases de données et d'utiliser de nouveaux services d'évaluation génétique. De plus, à long terme, le développement des services génétiques profitera à tous les secteurs (ovins et caprins, viande et lait), ce qui est important et nécessaire pour le développement de d'un secteur aussi modeste que celui de la chèvre de boucherie.

5.3 Comité expo

Par Becky Vissers

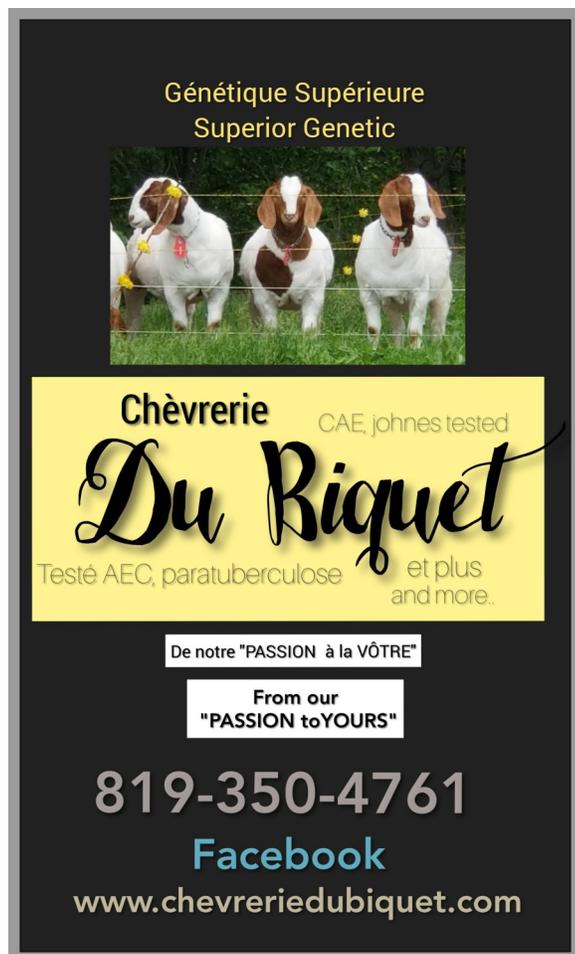
Dans un monde très incertain en ce moment, malheureusement, les expositions de chèvres de types ouvertes et accréditées par l'ACCB n'ont pas eu lieu en 2020. Je suis certaine que ça nous a manqué à tous de nous voir, de socialiser et de profiter des foires et des expositions. L'élevage de ces reproducteurs parfaits et de leur progéniture doit continuer! Nous nous reverrons bientôt!

Même si les expos n'ont pas eu lieu, nous avons travaillé pour allonger notre liste de juges accrédités. Certains juges expérimentés de chèvres laitières ont manifesté un intérêt à devenir accrédités par l'ACCB pour juger les chèvres de boucherie. Lors de notre conférence téléphonique annuelle des juges, il a été discuté et convenu que la formation pourrait être légèrement différente pour ceux qui ont de l'expérience dans l'arène et afin de réussir notre examen écrit. Nous sommes impatients d'accueillir de nouveaux juges dans notre association. Nous cherchons également à mettre en place une formation en ligne pour tous les nouveaux venus à bord. En espérant que nous nous voyions à certaines expos cet été et cet automne!

5.4 Comité jeunesse

Par Jasmin Bautz

Le comité jeunesse de l'ACCB encourage les jeunes à acquérir des connaissances, des expériences, des souvenirs et la fierté de leur implication et de leurs réalisations dans l'industrie de la chèvre de boucherie. Il est essentiel que nous encourageons et soutenions les jeunes pour lesquels s'ouvre un avenir passionnant. Les membres de l'ACCB âgés de moins de 18 ans au 1er janvier sont considérés comme des jeunes. En tant que jeune membre moi-même, je déclare avec confiance que le soutien et l'encouragement sont essentiels pour que les jeunes réussissent à travailler et à représenter l'industrie.



Génétique Supérieure
Superior Genetic



Chèvrerie CAE, johnes tested
Du Biquet
Testé AEC, paratuberculose et plus
and more.

De notre "PASSION à la VÔTRE"

From our
"PASSION toYOURS"

819-350-4761
Facebook
www.chevreriedubiquet.com

Malgré l'absence d'expos en 2020, tous les jeunes peuvent participer à la Chasse aux points. Les points peuvent être accumulés lors de jugements accrédités par l'ACCB, d'expos ouvertes de chèvre de boucherie et de journées des réalisations 4-H. L'ACCB reconnaît et récompense les meilleurs jeunes dans et autour de l'arène. Lorsque les expos reviendront, l'effort et la fierté des jeunes dans les arènes d'expo et au sein de l'industrie seront reconnus et pourront être récompensés!

En 2020, l'ACCB n'a pas reçu de demandes pour le Fonds de soutien à la jeunesse. Ces résultats sont malheureux. Cependant, ils réitèrent la grande opportunité pour tous les jeunes de l'ACCB de postuler. C'est une formidable opportunité de contribuer au développement de l'industrie et elle doit être mise à profit. Les candidats sélectionnés reçoivent jusqu'à 500 \$ pour atteindre leurs objectifs dans l'industrie de la chèvre de boucherie. Tous les jeunes membres de l'ACCB sont encouragés à postuler pour recevoir ce soutien.

Les détails complets de la Chasse aux points, du Fonds de support ou du comité jeunesse sont disponibles sur le site Web ou en contactant l'ACCB. Nous sommes très fiers des jeunes qui s'impliquent activement pour rehausser les normes de l'industrie. Bon travail les jeunes! Nous prévoyons beaucoup d'effervescence dans les années à venir.



5.5 Comité promotion

Par Anny Martin

Nous avons choisi de ne pas aller de l'avant avec l'édition 2021 de notre calendrier. Bien que le projet ait du potentiel, la situation présente avec la pandémie et la suspension de toutes les activités nous laisse croire que les ventes et la promotion du calendrier auraient fait face à de grands enjeux et nous avons préféré repousser à une autre année.

La planification stratégique des prochaines années nous amènera à faire grandir les communications avec nos membres et l'industrie en général par le biais des médias sociaux. Le comité aura pour but de promouvoir la viande de chèvre de boucherie et de donner plus d'option au consommateur : ex a partir de notre site web, un acheteur pourra savoir où se procurer de la viande, et comment l'apprêter à partir de partage de recettes sur notre page Facebook, etc.

5.6 Rapport de la Directrice générale

Une chose que nous savons tous, c'est que 2020 a été une année de hauts et de bas. Après une assemblée générale réussie à Ottawa en février, tout le pays a été fermé quelques semaines plus tard à cause de la pandémie de la COVID 19. Nous avons eu la chance de pouvoir réunir certains de nos membres de l'Est du Canada et d'accueillir des conférenciers de l'Ouest du Canada et même de Nouvelle-Zélande avant d'être tous confinés. J'espère que nous pourrons bientôt organiser un autre événement de cette ampleur.

Lors de cette AGA, 2 amendements ont été présentés. L'un proposait de supprimer l'obligation de soumettre des échantillons d'ADN sur tous les animaux Boer de race pure pour qu'ils soient enregistrés et de supprimer l'obligation de procéder à des tests de vérification aléatoires de la parenté par l'ADN, et il a été rejeté. Le second proposait de modifier les standards de race pour la race Boer en utilisant la même formulation concernant la marque de couleur sur le corps que dans les règles d'éligibilité des chèvres Boer des règlements de l'ACCB. Ce dernier n'a tout simplement pas été débattu par oubli et manque de temps. Il est remis à l'ordre du jour cette année.

En 2020, la publication du Journal s'est poursuivie avec deux éditions en juillet et décembre. J'ai reçu des commentaires incroyablement positifs de nos lecteurs à propos de l'édition de décembre. Je suis toujours heureuse de recevoir des commentaires sur le Journal. Je mets tout mon cœur dans cette publication, seule dans mon bureau, et je me demande toujours si les lecteurs en seront

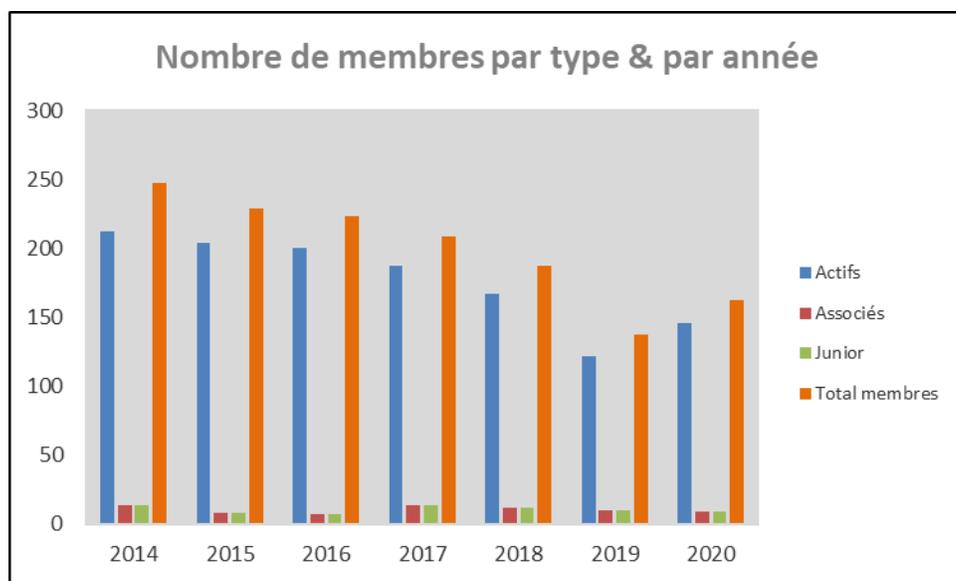
heureux. Si vous avez des suggestions de sujets à traiter dans le journal, n'hésitez pas à me les faire parvenir.

L'association a continué à offrir certains programmes en 2020. Malheureusement, en raison de la pandémie, le conseil d'administration de l'ACCB a décidé de ne pas lancer le programme de classification pour protéger nos évaluateurs et producteurs. Nous espérons pouvoir le proposer en 2021, mais cela ne dépendra pas de notre volonté, mais plutôt de l'état de la pandémie lorsque nous arriverons à l'automne. Le bureau a reçu de nombreuses demandes d'information sur le programme d'amélioration des troupeaux de chèvres (GHIP) qui a continué à être offert en 2020. Le conseil d'administration de l'ACCB cherche une alternative à ce programme, comme cela a été discuté dans le rapport du comité de production.

Un autre programme qui a été annulé est le programme d'expositions. Encore une fois, nous espérons que certaines expos pourront être organisées en 2021, mais ceci est hors de notre contrôle. Le comité des expos étudiera la possibilité d'organiser des événements en ligne tout au long de l'année si des expos sont annulées

Adhésions

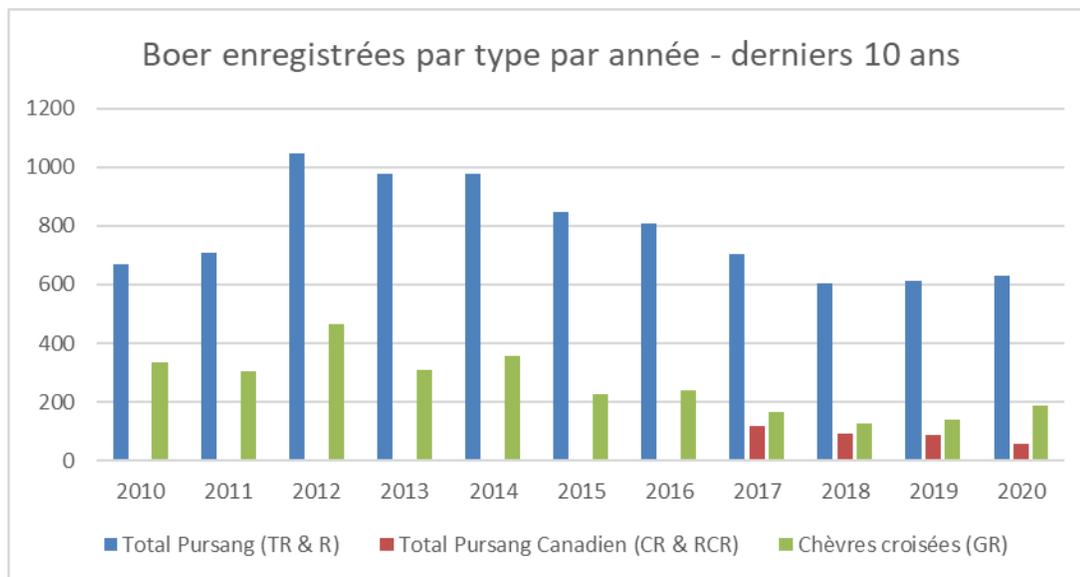
Étonnamment, le nombre de membres a augmenté en 2020. En 2019, nous avions 137 membres et il est passé à 162 en 2020. Nous avons également eu un nombre record de 33 nouveaux membres en 2020. À la fin de l'année, nous avons également envoyé des avis de renouvellement d'adhésion aux membres de 2019 et cela a eu de bons résultats, certains membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion pour 2020, sont revenus à l'ACCB en 2021. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons un peu plus de 83 membres pour 2021 et je sais que certains membres de 2020 ont simplement oublié de renouveler pour 2021. Jusqu'à présent, la situation est prometteuse pour 2021.



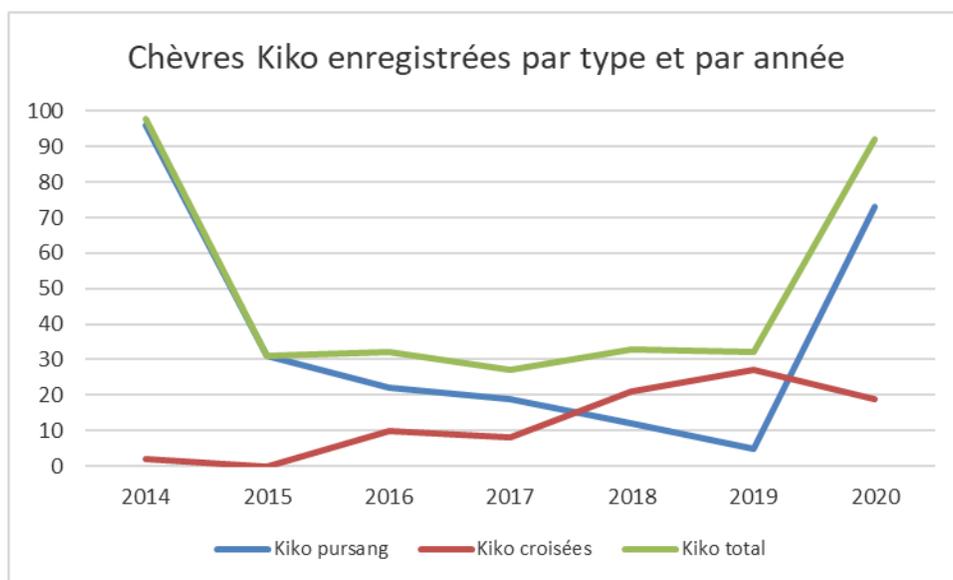
La liste des membres de l'ACCB est toujours disponible sur le site web de l'Association. Des mises à jour sont effectuées au fur et à mesure que les membres renouvellent leur adhésion ou que de nouveaux membres rejoignent l'organisation. Veuillez vous assurer que vos coordonnées sont à jour en contactant le bureau pour tout changement.

Inscriptions

Le nombre de chèvre Boer pursang, pursang canadiennes et croisées a augmenté en 2020. Dans le graphique ci-dessous, à partir de 2017, vous pourrez voir la proportion de pursang, pursang canadiennes et pourcentage qui ont été enregistrés au cours des 10 dernières années. Avant 2017, le nombre de pursang traditionnel (TR), de pursang enregistré (R) et de pursang canadiennes (CR & RCR) étaient compilés ensemble.



Le nombre de chèvres Kiko enregistrées est passé de 32 en 2019 à 92 en 2020, principalement en raison de l'augmentation des enregistrements de Kiko de race pure.



Les transferts ont également augmenté d'environ 100 en 2020.

L'enregistrement de vos chèvres de boucherie vous aide à développer vos programmes d'élevage, en particulier pour ceux qui participent à la classification. Vous ne pouvez pas gérer ce que vous ne mesurez pas. N'oubliez pas que l'enregistrement de vos chèvres est un excellent moyen de tenir des registres et de vous aider à développer la génétique de votre troupeau. Pour ceux qui n'élèvent pas de cheptel de race pure, vous avez sûrement besoin d'un bouc de race pure de temps en temps pour saillir vos femelles commerciales. Un bouc avec des performances éprouvées et une excellente conformation si vous voulez qu'il saillisse vos femelles efficacement et qu'il vous donne des chevreaux à croissance rapide. Les programmes d'amélioration des performances (GHIP) et de classification vous diront ce que vous devez savoir sur ce bouc. Un beau mâle ne garantit pas toujours de bonnes performances.

L'année dernière, j'ai consacré un paragraphe entier de mon rapport à l'importance de l'enregistrement, de l'adhésion et des autres revenus pour maintenir notre organisation en vie et continuer à aider l'industrie à se développer. Je pense que certains d'entre vous ont lu mon rapport et je remercie tous ceux qui ont continué à soutenir notre association en 2020. L'année 2021 promet d'être occupée à atteindre certains objectifs de notre plan stratégique et l'ACCB aura plus que jamais besoin du soutien de ses membres.

Les mesures stratégiques de cet objectif sont de faire de la publicité sur le site Web de l'ACCB pour les membres qui vendent de la viande caprine et de promouvoir la viande caprine à travers différents médias tels que des vidéos, des fiches de recettes, des schémas de coupes de viande et auprès des consommateurs et d'autres intervenants de l'industrie de la viande.

Le plan stratégique 2020-2024 de l'ACCB a été finalisé et une copie a été incluse dans les documents que vous pouvez télécharger avec le rapport annuel et sera affiché sur le site Web de l'ACCB. La prochaine étape sera de mettre en œuvre le plan, c'est-à-dire de planifier l'organisation des différentes activités sur la période de 4 ans. On ne peut pas tout faire lors de notre première année! Et puis la dernière étape consistera à évaluer et suivre le plan pour s'assurer que les objectifs restent pertinents et que les activités de mise en œuvre sont menées à bien.

La mise en œuvre du plan sera un défi de taille et, heureusement, les membres du conseil et le personnel de l'ACCB sont motivés à faire bouger les choses.

Si les membres souhaitent participer à l'organisation et à la mise en œuvre de certaines activités identifiées dans le plan stratégique, ils sont invités à rejoindre les différents comités qui prendront en charge ces activités. Plus les membres s'impliqueront dans leur association, plus leur association répondra à leurs besoins.

5.7 Rapport d'activités de la FCNC



Bureau de la FCNC

- Le conseil d'administration de la FCNC a tenu six téléconférences en 2020 : mars, juin, août, octobre et deux en novembre
- Lors de la téléconférence du Conseil d'administration en octobre 2019, une résolution a été faite pour augmenter les cotisations de la FCNC de 50% sur deux ans afin de couvrir les coûts opérationnels de base et d'aider au coût du poste de liaison du Code de pratique
 - ◇ En conséquence, les frais pour 2020 ont été : 187,50 \$ pour moins de 20 membres, 375 \$ pour 20-30, 562,50 \$ pour 30-50, 750 \$ pour plus de 50 et 937,50 \$ pour les organisations nationales
 - ◇ Les frais pour 2021 seront : 225 \$ pour moins de 20 membres, 450 \$ pour 20-30, 675 \$ pour 30-50, 900 \$ pour plus de 50 et 1125 \$ pour les organisations nationales
- Kimberly Sheppard, directrice exécutive de la FCNC, a terminé son contrat à la fin du mois d'avril
- En juin, Karen Kolkman a été engagée comme nouvelle directrice exécutive de la FCNC à temps partiel. Karen est une ancienne directrice générale, juge et évaluatrice de la Canadian Meat Goat Association.
- Le bureau de la FCNC et toute la comptabilité ont été transférés à Anaheim, Saskatchewan et toute correspondance écrite doit être adressée à :

Fédération canadienne nationale de la chèvre
PO Box 61
636 Main Street
Anaheim, SK S0K 0G0

Sécurité alimentaire à la ferme

- Révision technique par l'ACIA du programme de salubrité des aliments à la ferme de la FCNC terminée le 26 août 2020 - aucun changement n'a été apporté au manuel de SAF actuel de la FCNC.

Tremblante

- Groupe de travail sur la tremblante - La FCNC a désigné deux personnes pour représenter l'association dans ce groupe (Kerry O'Donnell et Geraldine Goodman). Le groupe comprend également des représentants de la Fédération canadienne du mouton, de la Société canadienne des éleveurs de moutons et de l'Association canadienne de génétique du bétail.
- Le groupe de travail sur la tremblante a tenu une téléconférence sur le Programme de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante - Examen des normes nationales le 27 novembre 2020, à laquelle ont participé les deux représentants de la

FCNC.

Traçabilité

- La FCNC a eu deux téléconférences avec l'ACIA en 2020 - le 19 juin et le 28 août :
 - ◇ Le conseil d'administration de la FCNC a examiné et discuté en profondeur les propositions de règlement présentées par l'ACIA
 - ◇ L'ACIA a décrit le processus de réglementation de la traçabilité :
 1. Règlement publié dans la Gazette du Canada 1 (CG1)
 2. Commentaires supplémentaires des parties concernées/intervenants
 3. Après réception/mise en œuvre des commentaires, la réglementation finale sera publiée dans la Gazette du Canada 2 (CG2) et aucune autre modification ne sera possible
 4. Un an après la publication du CG2, la réglementation entrera en vigueur
 - ◇ Une fois les règlements publiés dans le CG1, il y aura des calendriers plus définitifs pour la mise en œuvre.
 - ◇ L'ACIA a souligné l'importance pour les producteurs d'être conscients qu'ils devront se rendre sur le site web de l'ACIB pour acheter les étiquettes approuvées.
 - ◇ La FCNC a souligné le défi de l'industrie caprine en ce qui concerne la capacité à communiquer les règlements lorsqu'ils entrent en vigueur - pendant la consultation et après, l'ACIA a indiqué qu'elle organisera une campagne de communication pour essayer d'informer tout le monde. Elle préparera également des guides d'interprétation sectoriels pour les règlements en langage clair qui seront publiés en même temps que les règlements du CG1.
 - ◇ La COVID-19 a considérablement retardé les choses à l'ACIA - ils visent actuellement la publication des modifications réglementaires proposées pour le programme d'identification et de traçabilité du bétail dans la Gazette du Canada 1 au printemps ou à l'été 2021.
 - ◇ Les membres du conseil d'administration de la FCNC ont réitéré les frustrations des producteurs de chèvres que le processus de traçabilité n'est toujours pas terminé - l'ACIA a répondu qu'ils reconnaissent les problèmes de fatigue dans l'industrie caprine à cause des retards dans les règlements de traçabilité ; ils font avancer le dossier du mieux qu'ils peuvent.
- La FCNC a demandé et reçu la permission de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie et de la Société canadienne de la chèvre d'inclure leurs noms dans une lettre de soutien envoyée à l'ACIA encourageant la publication des modifications réglementaires proposées au programme d'identification et de traçabilité du bétail dans la Gazette du Canada, partie 1.
- La FCNC a été invitée à participer à une réunion du Conseil consultatif industrie-gouvernement (IGAC) à Ottawa le 5 mars 2020, mais elle a refusé en raison de contraintes budgétaires.
- L'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB) est l'administrateur responsable des étiquettes de traçabilité des chèvres au Canada. La FCNC a travaillé avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la CCIA pour que les étiquettes soient disponibles avant l'entrée en vigueur des règlements.
- De plus amples informations sur les étiquettes préapprouvées disponibles à l'achat sont disponibles sur le site web de la CCIA : <https://www.canadaid.ca/>.



Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres

- Le code de bonnes pratiques définit les normes minimales pour assurer un soin responsable des chèvres ; le code actuel a été publié en 2003.
- La FCNC a financé le poste d'agent de liaison du Code de pratique (occupé par Amy Vingerhoeds) et sollicite activement des commandites auprès des partenaires et des associations de l'industrie pour aider à ce financement.
- Un projet de code a été élaboré par le comité multipartite à la suite du processus d'élaboration du code du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ce projet est maintenant disponible en français et en anglais pour permettre au public de faire part de ses commentaires jusqu'au 22 février 2021.

- Après la période de consultation publique, le comité d'élaboration du code tiendra compte de tous les commentaires, révisera l'ébauche si nécessaire et soumettra un code final au CNSAE. La version révisée du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des chèvres devrait être publiée à l'hiver 2021.
- Plus d'informations sur le Code de pratiques : <https://www.nfacc.ca/codes-of-practice/goats>.

5.8 Constitution de l'ACCB

Conformément à l'article XII de la Constitution de l'ACCB :

« Ces statuts peuvent être amendés par l'adoption d'une proposition lors d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'Association aux deux tiers des voix des membres votants en personne ou par procuration, tel que stipulé à la section (1) (b) de l'article IV. Un préavis par écrit de tout amendement proposé doit être fourni au président et/ou au directeur général au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue d'une assemblée générale. Tous les amendements proposés seront ainsi sujets à une procédure de révision par le Comité de constitution qui inclura, mais ne sera pas limitée à, des consultations auprès d'Agriculture Canada. Le Comité de constitution devra produire un rapport au Conseil d'administration qui contiendra les résultats de cette procédure de révision et une copie dudit rapport devra être envoyée à chacun des membres ayant fait ladite proposition. Une fois révisés et approuvés par le Conseil d'administration, en accord avec les politiques et procédures préétablies, les amendements proposés seront inclus avec l'avis de convocation de l'assemblée générale, à défaut de quoi l'assemblée n'aura pas l'autorité de se prononcer sur les amendements proposés. »

Le conseil d'administration de l'ACCB propose les modifications suivantes à la Constitution pour examen à l'AGA 2021:

1. **La première modification proposée vise l'entreposage des échantillons d'ADN qui deviendra la responsabilité des éleveurs. Les échantillons seront conservés chez eux et ces derniers devront fournir les échantillons d'ADN à la demande du registraire (SCEA) pour une utilisation dans l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN.**
2. **La deuxième modification proposée apporte des précisions lors de l'enregistrement des chèvres de couleur en relation avec les différents statuts cités dans la Constitution (i.e. R, RCR versus TR CR).**

Amendement à la Constitution 1: Entreposage des échantillons d'ADN

Raisonnement:

- Considérant que le secteur de la chèvre de boucherie est confronté à des défis concernant le coût de production;
- Considérant que les frais d'entreposage des échantillons d'ADN à la SCEA représentent entre 14% et 20% des frais d'enregistrement pour les chèvres Boer et entre 30% et 40% des frais d'enregistrement pour les femelles Kiko;
- Considérant que les frais d'entreposage sont susceptibles d'augmenter selon les décisions unilatérales de la SCEA;
- Considérant que les échantillons d'ADN peuvent être conservés à domicile par les producteurs de façon appropriée;
- Considération que l'entreposage à domicile des échantillons d'ADN permettrait l'enregistrement en ligne de la majorité des chèvres Boer et des femelles Kiko;

Le conseil d'administration de l'ACCB propose ces changements aux statuts de l'ACCB:

ARTICLE XVIII, 1) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES BOER, paragraphe d):

Dans le cadre des exigences d'enregistrement d'un animal par l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le propriétaire des chèvres à enregistrer dans une des classifications Boer de race pure doit soumettre un échantillon d'ADN prélevé sur l'animal à enregistrer d'une source approuvée par le Conseil d'administration de l'ACCB (par ex. échantillon de sang ou de poil). L'échantillon doit être soumis au registraire au moment de la demande d'enregistrement de l'animal pour conservation et utilisation possible dans l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite ci-dessous. Le registraire doit recevoir l'échantillon d'ADN avant de procéder à tout enregistrement pur-sang Boer.

Changements proposés (en rouge)

Dans le cadre des exigences d'enregistrement d'un animal par l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le propriétaire des chèvres à enregistrer dans une des classifications Boer de race pure doit **conserver** un échantillon d'ADN prélevé sur l'animal à enregistrer d'une source approuvée par le Conseil d'administration de l'ACCB (**échantillon de poil**). L'échantillon doit être **prélevé et conservé à la maison pour une utilisation possible dans l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite ci-dessous. L'échantillon doit être soumis au registraire sur demande.**

ARTICLE XVIII, 1) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES BOER, paragraphe d), i):

Depuis 1999, l'ACCB procède à la vérification généalogique par analyse de l'ADN d'au moins 1 % de tous les animaux de race pure enregistrés chaque année choisis au hasard. Ce programme d'analyse est administré comme suit :

VÉRIFICATION GÉNÉALOGIQUE PAR ANALYSE DE L'ADN POUR LES CHÈVRES BOER PUR-SANG

Les animaux à vérifier sont choisis au hasard par le registraire et comprennent une proportion d'au moins 75 % de chevreaux mâles et le reste de chevreaux femelles. Le registraire informera le propriétaire de l'analyse effectuée et des résultats. L'analyse sera exécutée le plus rapidement possible par le laboratoire désigné par le Conseil d'administration de l'ACCB.

Changements proposés (en rouge)

VÉRIFICATION GÉNÉALOGIQUE PAR ANALYSE DE L'ADN POUR LES CHÈVRES BOER PUR-SANG

Les animaux à vérifier sont choisis au hasard par le registraire et comprennent une proportion d'au moins **75 % de mâles** et le reste **de femelles**. Le registraire informera le propriétaire de l'analyse effectuée et des résultats. L'analyse sera exécutée le plus rapidement possible par le laboratoire désigné par le Conseil d'administration de l'ACCB. **Le coût initial du test ADN sera couvert par l'ACCB. Le fait de ne pas soumettre un échantillon d'ADN sur demande annulera la demande d'enregistrement de cet animal.**

ARTICLE XVIII, 1) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES BOER, paragraphe d), iii) :

Si l'animal échoue l'épreuve, aucun certificat d'enregistrement ne sera délivré. Le propriétaire sera informé des résultats et pourra soumettre un nouvel échantillon d'ADN prélevé du même animal afin de procéder à une nouvelle analyse, aux frais du propriétaire.

Aucun changement dans la version française

ARTICLE XVIII, 1) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES BOER, paragraphe h), iii) :

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être consigné au dossier et stocké dans un laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts, si l'animal est choisi parmi les sujets à mettre à l'épreuve, et

Changements proposés (en rouge)

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être **entreposé à domicile et fourni sur demande du registraire à un** laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts, si l'animal est choisi parmi les sujets à mettre à l'épreuve, et

ARTICLE XVIII, 1) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES BOER, paragraphe i), viii) :

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être consigné au dossier et stocké dans un laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts, si l'animal est choisi parmi les sujets à mettre à l'épreuve, et

Changements proposés (en rouge)

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être **entreposé à domicile et fourni sur demande du registraire à un** laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts, si l'animal est choisi parmi les sujets à mettre à l'épreuve, et

ARTICLE XVIII, 2) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES KIKO, paragraphe e) :

Dans le cadre des exigences d'enregistrement d'un animal par l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le propriétaire des chèvres à enregistrer dans l'une des deux classifications Kiko de race pure doit soumettre un échantillon d'ADN prélevé sur l'animal à enregistrer d'une source approuvée par le Conseil d'administration de l'ACCB (par exemple, échantillon de sang ou de poils). Tous les mâles doivent passer avec succès la vérification parentale avant de procéder à l'enregistrement du bouc comme Pur-sang Kiko Nouvelle-Zélande ou comme Pur-sang Kiko Domestique. Pour les femelles Kiko (NZP ou DP) l'échantillon d'ADN doit être soumis au registraire au moment de la demande d'enregistrement de l'animal pour conservation et utilisation possible dans l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par l'analyse de l'ADN décrite ci-dessous. Le registraire doit recevoir l'échantillon d'ADN avant de procéder à tout enregistrement pur-sang Kiko.

Changements proposés (en rouge)

Dans le cadre des exigences d'enregistrement d'un animal par l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, le propriétaire des chèvres à enregistrer dans l'une des deux classifications Kiko de race pure doit soumettre un échantillon d'ADN prélevé sur l'animal à enregistrer d'une source approuvée par le Conseil d'administration de l'ACCB (**échantillon de poils**). Tous les mâles doivent passer avec succès la vérification parentale avant de procéder à l'enregistrement du bouc comme Pur-sang Kiko Nouvelle-Zélande ou comme Pur-sang Kiko Domestique. Pour les femelles Kiko (NZP ou DP) l'échantillon d'ADN **doit être entreposé au domicile de l'éleveur et soumis au registraire à sa demande** pour utilisation possible dans l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par l'analyse de l'ADN décrite ci-dessous. Le registraire doit recevoir l'échantillon d'ADN avant de procéder **à l'enregistrement de l'animal sélectionné**.

ARTICLE XVIII, 2) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES KIKO, paragraphe g) RÈGLEMENTS POUR L'ENREGISTREMENT, i) RÈGLES D'ADMISSIBILITÉS DES PUR-SANG KIKO, paragraphe d) :

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être consigné au dossier et stocké dans un laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts et,

Changements proposés (en rouge)

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être **entreposé à domicile et fourni sur demande du registraire à un** laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts, et

ARTICLE XVIII, 2) RÈGLES GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHÈVRES KIKO, paragraphe g) RÈGLEMENTS POUR L'ENREGISTREMENT, ii) RÈGLES D'ADMISSIBILITÉS DES KIKO CROISÉES, paragraphe g) :

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être consigné au dossier et stocké dans un laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve de vérification généalogique par analyse de l'ADN telle que décrite aux présents Statuts.

Changements proposés (en rouge)

Dans tous les cas d'enregistrement d'animaux de race pure, un échantillon d'ADN de l'animal doit être **entreposé à domicile et fourni sur demande du registraire à un** laboratoire désigné et approuvé par le Conseil d'administration de l'Association canadienne de la chèvre de boucherie, et réussir l'épreuve aléatoire de vérification généalogique par analyse de l'ADN décrite aux présents statuts.

Amendement à la Constitution 2: enregistrement des chèvres de couleur

Raisonnement:

- Considérant le nombre plus élevé d'animaux de couleur actuellement enregistrés.
- Considérant que nous avons constaté que plusieurs animaux n'avaient pas été enregistrés correctement.
- Considérant que le libellé actuel de la Constitution peut prêter à confusion pour les nouveaux membres.
- Considérant que rien sur la qualité ou le statut ne doit être enlevé à un animal enregistré comme pursang enregistré ou comme pursang canadien enregistré.
- Considérant que les éleveurs qui reproduisent des animaux de couleur et les acheteurs qui recherchent des animaux de couleur chercheront le R au début du numéro d'enregistrement lors de l'enregistrement ou de l'achat de reproducteurs.

Le conseil d'administration de l'ACCB estime que cette clarification est nécessaire et propose les modifications suivantes pour permettre aux membres de savoir plus facilement à quelle catégorie leur animal appartiendra.

ARTICLE XVIII, 1, g, ii) :

Chèvre traditionnelle Boer – la chèvre traditionnelle Boer doit avoir un pelage blanc sur le corps et roux sur au moins 10 cm de chaque côté de la tête; les oreilles doivent être rousses sur au moins 75 %; le roux peut s'étendre jusqu'au garrot et au poitrail; il peut y avoir une tache rousse sur le corps qui ne doit cependant pas dépasser 10 % de la superficie.

Changements proposés (en rouge)

Chèvre traditionnelle Boer (TR) – la chèvre traditionnelle Boer doit avoir un pelage blanc sur le corps et roux sur au moins 10 cm de chaque côté de la tête; les oreilles doivent être rousses sur au moins 75 %; le roux peut s'étendre jusqu'au garrot et au poitrail; il peut y avoir une tache rousse sur le corps qui ne doit cependant pas dépasser 10 % de la superficie. Des motifs blancs sur le devant de la face en forme de ligne, de rayure ou d'étoile sur une de tête complètement rousse sont autorisés.

Tous les autres modèles de poils, y compris le pelage pommelé (dapple), les bandes de tigre, les taches blanches ou de couleur plus grandes que 10% du corps, la tête noire, le corps noir, le corps complètement rouge seront enregistrés comme Pursang enregistré (R) ou comme Pursang canadien enregistré (RCR). Toute coloration tachetée (dapple) sur la tête sera également considérée pour l'enregistrement R / RCR.

5.9 Standards de race de l'ACCB

Conformément à l'article XVIII, paragraphe 7, des statuts et règlements de l'ACCB:

«Les standards de la race observés par l'Association seront établies en marges des présents règlements et doivent être approuvées et/ou modifiées par une majorité de deux tiers (2/3) des membres lors d'une assemblée générale annuelle ou d'un scrutin postal.»

Le conseil d'administration de l'ACCB propose la modification suivante des standards de race pour examen à l'AGA 2021:

Justification: afin de normaliser le langage utilisé pour décrire la coloration afin d'accorder le statut traditionnel (TR) à une chèvre Boer lors de l'enregistrement et d'éviter toute confusion concernant le statut traditionnel (TR) des chèvres Boer enregistrées, le conseil d'administration de l'ACCB propose de modifier les standards de race de la chèvre Boer en utilisant le même libellé concernant la marque de couleur sur le corps que dans les règles d'admissibilité pour les chèvres Boer des statuts et règlements de l'ACCB.

Les Règles d'admissibilité concernant la coloration de la chèvre Boer traditionnelle (TR) des règlements de l'ACCB se lisent comme suit:

Article XVIII, paragraphe g), ii):

« Chèvre traditionnelle Boer – la chèvre traditionnelle Boer doit avoir un pelage blanc sur le corps et roux sur au moins 10 cm de

chaque côté de la tête; les oreilles doivent être rousses sur au moins 75 %; le roux peut s'étendre jusqu'au garrot et au poitrail; il peut y avoir une tache rousse sur le corps **qui ne doit cependant pas dépasser 10 % de la superficie.** »

Les Standards de race Boer concernant la coloration se lisent comme suit:

«La couleur traditionnelle de la chèvre Boer consiste en un corps blanc avec du brun-roux de chaque côté de la tête, la couleur doit s'étendre au minimum à 10 cm (environ 4 pouces) dans toutes les directions. Les oreilles doivent avoir un minimum de 75% de brun-roux qui peut s'étendre aussi loin que le garrot et la poitrine. Le corps peut avoir une tache de brun **qui ne doit pas excéder 15 cm (environ 6 pouces) de large dans toutes directions.** Les parties sans poils doivent avoir 75% de pigmentation.»

Changement proposé aux Standards de race Boer de l'ACCB (en gras):

«La couleur traditionnelle de la chèvre Boer consiste en un corps blanc avec du brun-roux de chaque côté de la tête, la couleur doit s'étendre au minimum à 10 cm (environ 4 pouces) dans toutes les directions. Les oreilles doivent avoir un minimum de 75% de brun-roux qui peut s'étendre aussi loin que le garrot et la poitrine. Le corps peut avoir une tache de brun **qui ne doit cependant pas dépasser 10 % de la superficie.** Les parties sans poils doivent avoir 75% de pigmentation.»

Bureau de l'ACCB

Association Canadienne de la chèvre de boucherie
155, Ave des Érables
St-Gabriel--de-Kamouraska, QC G0L 3E0

Téléphone: 418-315-0777

Télécopieur: 418-315-0887

info@canadianmeatgoat.com

